



Le Val de Durance

“Dire” de l’État Orientation des politiques publiques

Synthèse

Novembre 2009



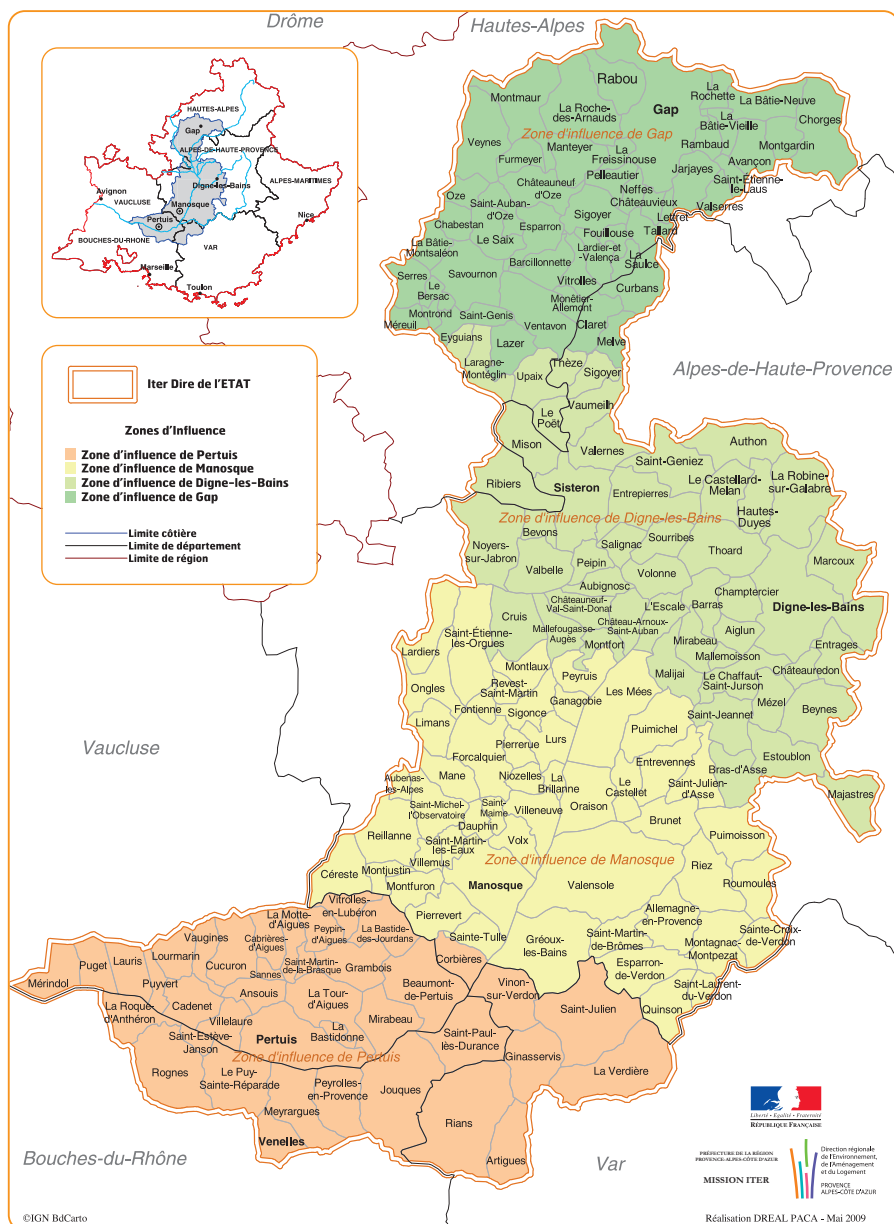
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MISSION ITER

En juin 2005, le Préfet de région a été chargé par le Premier ministre “d’accueillir dans les meilleures conditions le grand projet ITER dans la région PACA”. Créée à cette fin en 2006, la Mission ITER s’est attachée, au-delà du respect des engagements de la France, à ce que ce projet scientifique international devienne un vecteur de développement économique pour la région.

“ITER et les Territoires” : une démarche État - Région

Dans cette logique et dès janvier 2007, une réflexion d’aménagement du territoire a été menée conjointement par l’Etat et la Région sur l’impact prévisible du projet ITER, dans un contexte plus général d’expansion de l’aire métropolitaine marseillaise dans la vallée de la Durance. Il s’agissait non seulement de garantir que les éléments d’accompagnement locaux nécessaires à la construction du projet ITER seraient réunis, mais également de concevoir un développement et un aménagement durables pour l’ensemble du Val de Durance. Cette réflexion, menée dans le cadre des ateliers “ITER et les Territoires”, visait à définir des orientations stratégiques assorties d’un programme d’actions, permettant de concilier développement économique et prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Périmètre d’étude



Construire un discours partagé au sein de l'État...

Dans ce contexte, l'élaboration d'un “dire” de l'État structuré, argumenté et cohérent est apparue essentielle, pour dépasser les inévitables clivages entre les différents services de l'État. Cette vision unifiée vise d'abord à sécuriser l'action d'aménagement qui incombe aux collectivités territoriales ; elle doit également être portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs, notamment ceux impliqués dans les différents secteurs d'activité économique, pour orienter leur action, voire la réguler.

Une vision d'ensemble...

Une telle démarche est indispensable pour dégager une vision d'ensemble cohérente, dont l'émergence ne peut être spontanée, du fait de la diversité et de la superposition des politiques publiques. Elle implique au préalable un diagnostic partagé au sein

des services de l'État, permettant de dégager des enjeux stratégiques et de définir les orientations prioritaires pour le Val de Durance. L'ensemble des services a participé à cette construction collective, avec le soutien sur certains thèmes du CETE et de l'INSEE. Cette réflexion s'est également nourrie des études initiées par les partenaires dans le cadre d'“ITER et les territoires”. Après un long travail de concertation et de recueil d'informations, la DREAL (unité Politique des Territoires) a synthétisé ces éléments d'orientations.

Le périmètre d'étude correspond à celui pris en compte dans la démarche “ITER et les territoires” : il recouvre une partie de la Vallée de la Durance, ainsi que de ses principaux affluents, le Buëch, la Bléone, le Verdon. Il regroupe 187 communes de Chorges à Mérindol le long de la Durance et s'étend sur 5 départements : 04, 05, 13, 83 et 84. Ce vaste territoire, qui compte 297 000 habitants, est structuré par quatre pôles urbains principaux : Pertuis, Manosque, Digne et Gap, avec leur zone d'influence respective.

Un référentiel commun

Ce document constitue un référentiel commun et une ébauche de projet stratégique, utilisable dans toutes les réflexions d'aménagement portant sur le secteur, telles que l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et des projets territoriaux. Intégrateur et évolutif, il a vocation à orienter les politiques publiques sur un territoire en mutation.

→ Cette carte présente le périmètre d'étude du Val de Durance et notamment la délimitation des 4 zones d'influence retenues suite à l'étude conduite par l'INSEE sur le Val de Durance.

→ Le Val de Durance, un territoire complexe et en mutation

Aspects administratifs et politiques

Un morcellement institutionnel

La multiplicité des structures institutionnelles aux compétences diverses – départements, communes, communautés d'agglomération ou de communes, parcs naturels régionaux, syndicats mixtes à vocations diverses... – ne favorise pas l'émergence d'un projet global et cohérent.

Les périmètres de SCoT relèvent de la même problématique. Le SCoT du pays d'Aix-en-Provence concerne un territoire significatif qui pose les questions des liens entre Pertuis et le Sud Luberon. Le SCoT de Manosque et de sa région concerne un périmètre très limité, loin de regrouper un espace cohérent à l'échelle des problématiques territoriales communes. L'absence de périmètre de SCoT autour de Digne, Sisteron et Château-Arnoux, d'autorité organisatrice de transport urbain à l'échelle intercommunale (à l'exception de la CPA) et le morcellement des compétences en matière d'habitat parachèvent la description d'un espace en attente de gouvernance aux bonnes échelles.

Aspects économiques

Un territoire en mutation, marqué par l'énergie, à la recherche d'un nouveau positionnement dans ce domaine

Historiquement, le Val de Durance a été marqué par l'aménagement hydroélectrique de la Durance par **EDF**, et par l'installation du centre d'études nucléaires du **CEA à Cadarache** en 1959.

En 2005, la communauté internationale a décidé d'y implanter **ITER**, ce qui représente une opportunité exceptionnelle de développement économique et d'aménagement. Le Pôle de compétitivité "CapEnergies" dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre a son siège à proximité.

Outre ces activités liées à la production et à la recherche sur l'énergie, quelques pôles industriels sont concentrés en divers points du territoire, notamment l'implantation historique d'ARKEMA à Château-Arnoux – Saint Auban – aujourd'hui en diminution progressive d'activité – mais également à Manosque.

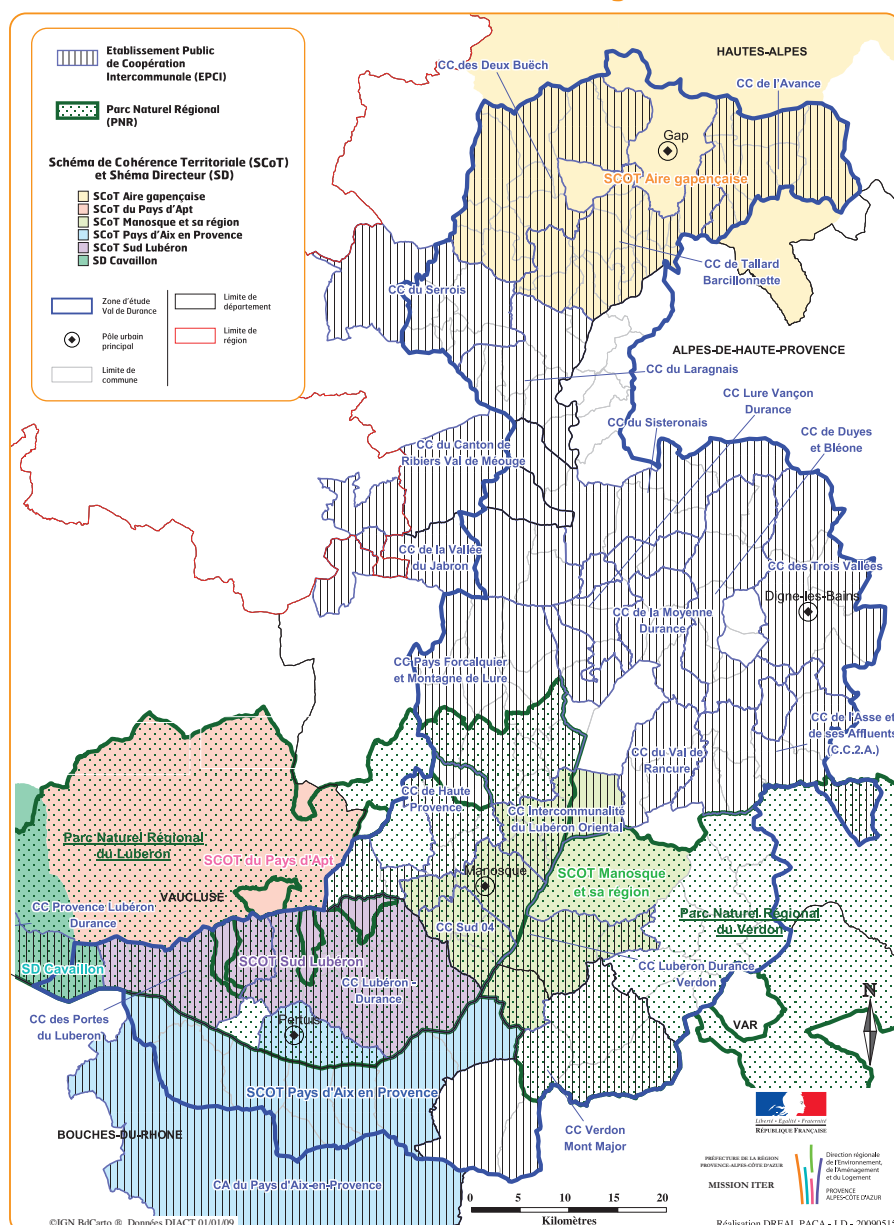
Par ailleurs, le tissu économique est marqué par la prédominance de l'activité agricole, la sphère

résidentielle et l'importance du secteur public, notamment à Digne et Gap.

La problématique de création de **zones d'activités** revêt un caractère sensible sur ce territoire, soutenue par la réalisation progressive d'ITER et la perspective de "Vallée des énergies nouvelles". Autre élément marquant, les projets de **champs ou de fermes photovoltaïques** tendent à se multiplier, avec une forte concentration autour du plateau de Valensole.

Globalement les acteurs de ce territoire recherchent des opportunités de développement et entendent exploiter les atouts indéniables dont il bénéficie : activités de production, recherche et innovation dans le domaine de l'énergie déjà bien implantées (hydraulique, nucléaire, stockage d'hydrocarbures, mais aussi énergies renouvelables et nouvelles technologies de l'énergie), sur fond d'ensoleillement exceptionnel.

Structure de la gouvernance





Le Projet ITER à Cadarache

Aspects patrimoniaux et urbanistiques

Un territoire soumis à pression...

Ce territoire à dominante rurale est **peu peuplé mais en forte croissance démographique**. Le sud du territoire est perçu comme un espace potentiel d'accueil de nouvelles populations venues d'agglomérations denses, et participe au processus de dé-concentration des pôles urbains d'Aix et de Marseille.

Cette pression diffuse et continue s'est traduite par une prédominance de **l'habitat individuel** sur certaines zones. On constate également une **croissance importante en dehors des pôles urbains**.

... où la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles reste à étudier et à valoriser,

L'étalement urbain (y compris dans sa dimension activités) se traduit par **une consommation des zones naturelles et agricoles** ainsi que par une augmentation moyenne des déplacements domicile / travail. Pour autant, le Val de Durance reste marqué par de **vastes espaces naturels et agricoles (plus de 95% du territoire) d'intérêt écologique et paysager reconnu**, et par une **mosaïque de productions agricoles dynamiques** qui représentent un atout économique important.

La Durance et ses affluents sont synonymes d'une **ressource en eau aux multiples usages**. Elle contribue à la fois à l'alimentation de pôles urbains en plein développement, à la valorisation agricole et touristique, au maintien des milieux naturels, à la production hydroélectrique... Sa gestion équilibrée et raisonnée, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, est essentielle.



L'agriculture à Montfuron

... exposé aux risques

Ce territoire est également marqué par le risque lié aux inondations mais également par le risque incendie, et les risques tenant aux activités industrielles et de recherche.

Accessibilité

Une offre de service inégale et en évolution

L'accès au Val de Durance repose presque exclusivement sur le mode routier individuel : on constate une carence des infrastructures de **transports collectifs** et une **desserte ferroviaire** du Val de Durance par la ligne dite "des Alpes" de Marseille à Briançon peu performante. L'A51 participe en grande partie à la desserte de ce territoire et s'arrête au sud de Gap.

Le territoire dispose donc d'une ouverture privilégiée au sud pour accéder aux grands équipements régionaux.

Concernant l'accessibilité numérique, le Conseil régional développe aujourd'hui une stratégie de couverture de la région par du Haut Débit destiné à offrir l'ADSL au plus grand nombre d'entreprises et de citoyens. Certaines zones rurales, peu denses, ne sont effectivement pas encore couvertes par l'ADSL. Par ailleurs, certaines initiatives publiques (Communauté du Pays d'Aix notamment) devraient contribuer prochainement à mettre en place un réseau Très Haut Débit très attendu par les entreprises, notamment celles mobilisées pour ITER.



Fruits d'une réflexion puis d'un arbitrage collectifs, cinq axes se sont imposés comme des impératifs applicables à l'ensemble du périmètre :

- 1 > Des choix à faire en matière de développement urbain et économique
- 2 > Des conditions d'accessibilité à améliorer
- 3 > Développer la "vallée des énergies nouvelles" en positionnant le Val de Durance comme "territoire modèle"
- 4 > Préserver l'identité agricole et les espaces naturels, gages d'attractivité
- 5 > Préserver et valoriser une ressource en eau d'intérêt régional.

Chacun de ces axes est assorti d'objectifs partagés, dont découlent des orientations prioritaires et des préconisations.

Dans une approche plus géographique, le document prend en compte **trois sous-territoires aux dynamiques contrastées** : autour des communes de **Pertuis et Manosque**, autour de la confluence **Bléone-Durance**, et autour de **Gap**, qui font chacun l'objet d'orientations spécifiques.



➔ Axe 1 – Des choix à faire en matière de développement urbain et économique

En maintenant une organisation urbaine cohérente et en promouvant la mise en place d'instruments de gouvernance à des échelles adaptées aux phénomènes auxquels sont confrontés les différents bassins de vie.



Développer des dispositifs de gouvernance à la bonne échelle en favorisant les démarches de coopération intercommunale, en particulier en matière d'urbanisme

- > Proposer un SCoT autour de Digne - Sisteron - Château-Arnoux
- > Organiser la cohérence et les échanges Inter-SCoT (Aix - Manosque - Sud Luberon)
- > Poursuivre la démarche de création d'une communauté d'agglomération autour de Manosque et de Gap et œuvrer pour des EPCI plus intégrés autour de Digne, Sisteron et Château-Arnoux



La future école internationale à Manosque



Contribuer à un développement urbain et économique endogène et durable

- > Affirmer l'identité du Val de Durance vis à vis de la métropole Aix-Marseille
- > Conforter les pôles principaux :
 - Gap, pôle administratif et économique des Hautes Alpes
 - Digne, pôle administratif des Alpes-de-Haute-Provence
 - Manosque, pôle économique du Sud du Val de Durance
- > Susciter et soutenir les démarches d'Agenda 21 et de conception de quartiers durables



Répondre aux besoins en logement en sortant du tout individuel

- > Sensibiliser les communes aux besoins actuels en logements (notamment dans le cadre des PLU)
- > Intensifier les actions de réhabilitation des centres-anciens, notamment Manosque et Pertuis
- > Promouvoir des formes urbaines durables en lien avec les ZAD ITER
- > Soutenir l'élaboration de PLH et PDU autour des pôles principaux
- > Mettre en œuvre des politiques foncières actives



La zone d'activité de Sisteron

➔ Axe 2 – Des conditions d’accessibilité à améliorer

En permettant un accès aisé et durable au Val de Durance pour favoriser son développement, et en améliorant les conditions de mobilité interne au Val de Durance.



Améliorer l’accessibilité sans encourager l’étalement urbain

- > Garantir la fonction de transit de l’A51, en ne recourant qu’exceptionnellement à la création d’un nouvel échangeur après études approfondies des dessertes locales
- > Participer à l’amélioration de la situation des points de congestion locaux (Manosque, Malijai)
- > Investir pour le développement de l’offre ferroviaire, notamment en valorisant le potentiel de la ligne des Alpes et en étudiant la réouverture de sa connexion avec Digne
- > Favoriser l’organisation et le développement de lignes de transports en communs routiers interurbains entre les villes du Val de Durance et les pôles attractifs de la métropole Aix-Marseille
- > Soutenir la création de pôles d’échanges importants comme à Manosque et à Pertuis



Les infrastructures du Val de Durance



Organiser les déplacements internes du Val de Durance en lien avec les extensions de l’urbanisation

- > Travailler à la constitution d’une gouvernance de type syndicats mixtes compétents en matière de transport urbain sur des périmètres élargis
- > Soutenir les démarches de PDU autour de Manosque et de Gap
- > Soutenir les projets d’aménagement denses autour des gares ferrées et routières bien desservies
- > Éviter l’ouverture de gares non insérées dans le tissu urbain



La construction de l’hôpital à Manosque



Développer l’accessibilité numérique

- > Examiner les points de blocages et les moyens de soutenir davantage les initiatives locales, notamment pour développer le THD (Très Haut Débit)
- > Soutenir le programme de couverture de la région par l’ADSL (Nœuds de raccordement d’abonnés – zones d’ombres dit “NRA-ZO”)



La ville de Manosque

➔ Axe 3 – Développer la “Vallée des Énergies Nouvelles”

En positionnant le Val de Durance comme “territoire modèle”, tant sur le plan de la production et de la consommation d’énergie, en multipliant les actions innovantes et exemplaires et en proposant une offre de formation y compris supérieure.



Définir un axe de développement économique

- Identifier les zones à aménager prioritairement pour l’accueil des entreprises et des salariés intervenant pour le projet ITER
- Positionner le pôle Château-Arnoux – Sisteron sur le secteur des énergies nouvelles et notamment sur la production industrielle liée au photovoltaïque
- Encourager les projets ayant vocation à maîtriser l’énergie, notamment l’éco-construction dans la commande publique et le logement social, et en tirer des exemples pour inciter les acteurs privés à s’engager dans ce sens



La centrale photovoltaïque de Vinon-sur-Verdon



Encadrer le développement des fermes photovoltaïques

- Développer une approche partagée entre État et collectivités pour l’implantation des équipements photovoltaïques
- Exploiter les espaces les mieux adaptés pour l’installation de panneaux, prioritairement sur le bâti ou les zones anthropisées (anciennes carrières, friches, délaissés...)

Projets de fermes solaires

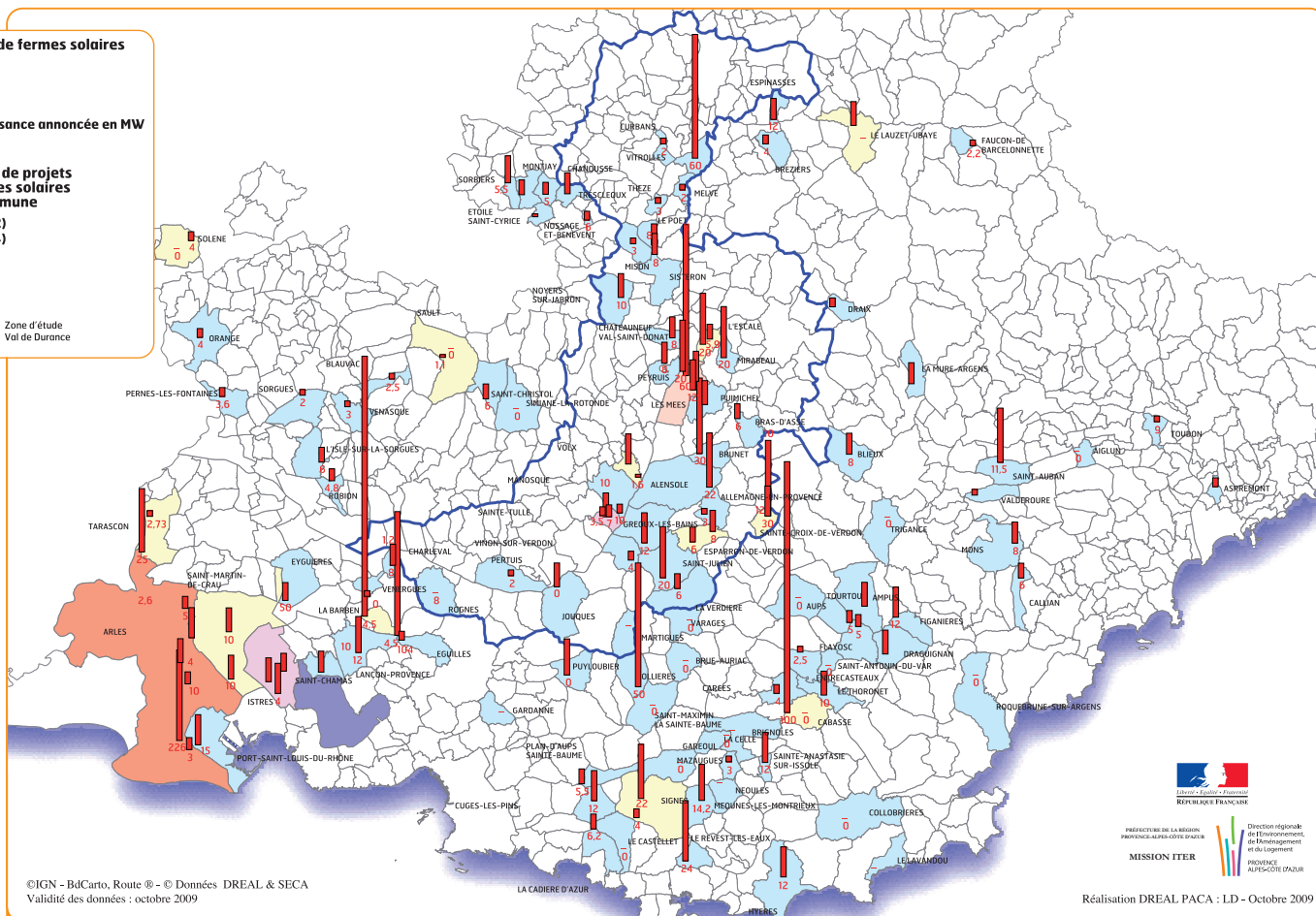
40

■ Puissance annoncée en MW

Nombre de projets de fermes solaires par commune

■ 1 (72)
■ 2 (14)
■ 3 (4)
■ 4 (1)
■ 6 (1)

■ Zone d'étude Val de Durance



© IGN - BdCarto, Route ® - © Données DREAL & SECA
Validité des données : octobre 2009

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
DIRECTION RÉGIONALE
de l'Environnement,
du Développement
et du Logement
MISSION ITER
PRÉFECTURE
ALPES-CÔTE D'AZUR

Réalisation DREAL PACA : LD - Octobre 2009

La carte présente les projets d’implantation de fermes solaires recensés par la DREAL à l’échelle de la région au 1^{er} octobre 2009. On observe une concentration importante des projets de centrales solaires dans le Val de Durance avec un risque d’impact cumulé important sur certaines communes.

➔ Axe 4 – Préserver l'identité agricole et les espaces naturels, gage d'attractivité

En maintenant l'identité liée à la qualité des espaces agricoles et naturels et en valorisant ces atouts dans la logique des ambitions portées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.



Maintenir la richesse écologique du Val de Durance et la qualité de ses espaces forestiers

- Valoriser et consolider le rôle des espaces agricoles en tant qu'espaces naturels porteurs de biodiversité
- Développer l'agriculture biologique
- Identifier les espaces agricoles et forestiers pertinents dans l'élaboration de la trame verte et bleue et s'assurer de sa transposition dans les documents d'urbanisme, en priorité sur la région de Manosque qui connaît des évolutions rapides
- Professionnaliser et certifier les coupes forestières dans les espaces menacés de surexploitation
- Proscrire le mitage des espaces forestiers et améliorer les mesures de prévention liées au risque incendie, notamment par des coupures agricoles



Maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels, en particulier à proximité des principaux axes routiers et conforter la viabilité économique des filières agricoles

- Mettre en œuvre une politique foncière active pour la préservation des espaces agricoles en tant qu'outils de production notamment en fixant des limites à l'urbanisation
- Ne pas multiplier les accès autoroutiers dans la vallée de la Durance afin de ne pas générer de nouvelles zones de pression
- Aider au renforcement et à la structuration des filières agricoles, favoriser le développement des circuits commerciaux courts et développer les signes de reconnaissance de la qualité

➔ Axe 5 – Préserver et valoriser une ressource en eau d'intérêt régional

Assurer un partage équitable et durable entre les différents usages de l'eau en maîtrisant la consommation d'eau des ménages et pour l'agriculture, en préservant ou restaurant le milieu aquatique, en tenant compte du risque inondation et de la nécessaire valorisation du potentiel touristique.



Maîtriser les conflits d'usage de l'eau

- Prendre en compte l'augmentation de la population dans les prévisions du plan Durance multi-usages et évaluer les impacts du développement des aires métropolitaines sur la ressource en eau
- Intégrer la question de la ressource quantitative et qualitative en eau avec la définition de la capacité d'accueil des territoires dans les PLU et les SCoT et en faire l'évaluation environnementale
- Prioriser les investissements dans les réseaux d'eau pour limiter les pertes
- Contribuer à limiter les cultures trop consommatrices en eau : maïs, oléagineux, protéagineux
- Assurer un niveau d'eau suffisant aux zones touristiques en période estivale et valoriser le potentiel touristique lié à l'eau



La confluence Durance-Verdon



Préserver la qualité écologique du milieu aquatique

- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en priorité à proximité des cours d'eau et des installations d'épuration
- Soumettre les extensions de l'urbanisation à une mise en conformité des stations d'épuration et anticiper les niveaux d'équipements au regard du dynamisme démographique
- Mieux prévenir les risques de pollutions industrielles et gérer l'impact des sites pollués
- Augmenter la quantité d'eau réservée au milieu naturel
- Prévoir la mise en place systématique d'une bande enherbée de 5 mètres de large autour de la trame bleue
- Initier les travaux de définition de la trame bleue, en particulier sur la Durance, et prévoir de l'intégrer dans les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

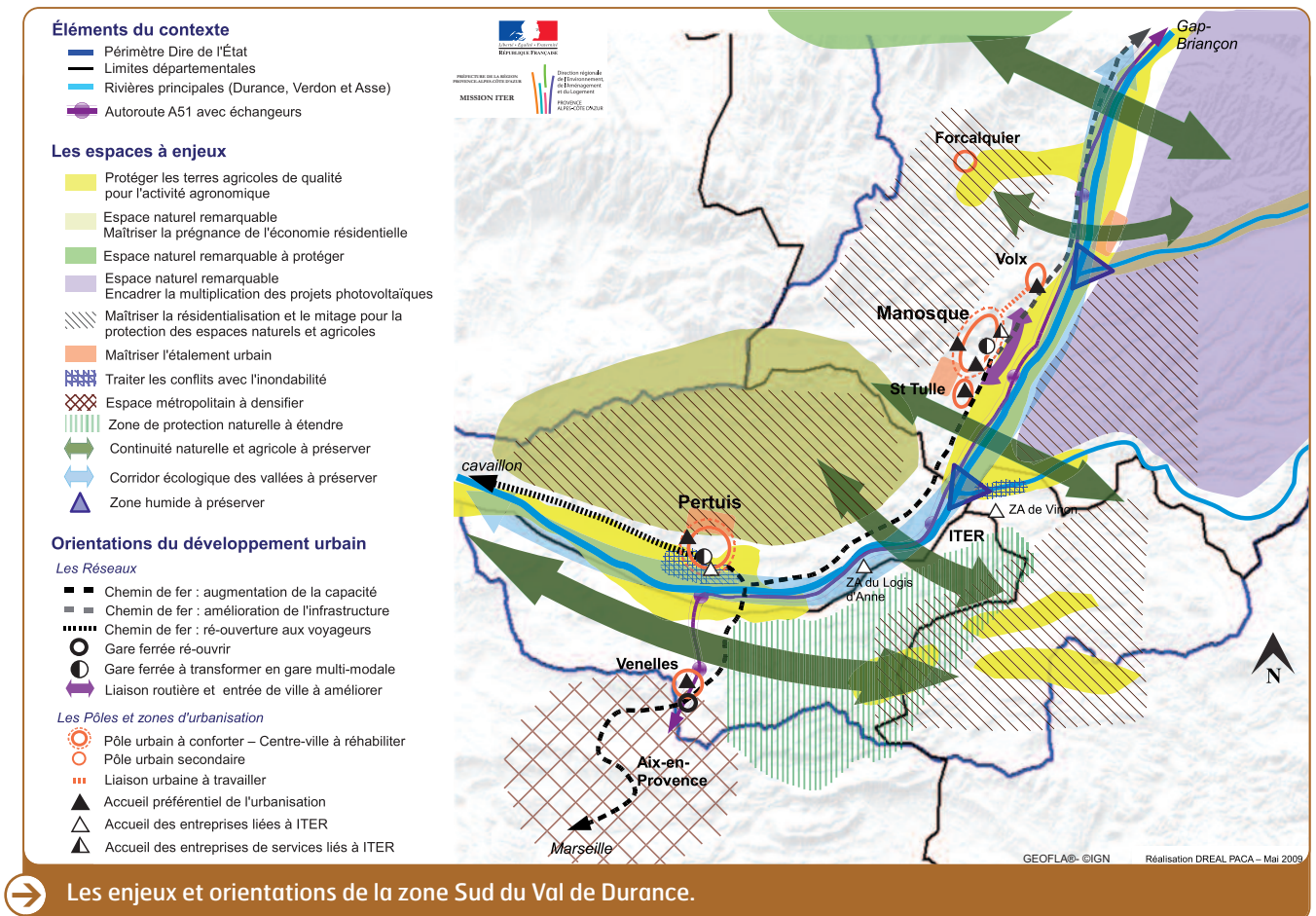


Tenir compte du risque inondation

- Lorsque le développement d'une commune est remis en question par la définition de zones à risque, étudier des possibilités alternatives à l'échelle intercommunale
- Poursuivre l'élaboration des PPRI

➔ Le sud du Val de Durance

Autour de Pertuis et Manosque, un développement rapide à organiser



Les **enjeux principaux** pour le sud du Val de Durance sont la **capacité à soutenir** à moyen et long terme un **développement résidentiel et économique** important, susceptible de s'amplifier, et la **définition d'un positionnement clair au regard de la dynamique métropolitaine Marseille-Aix et de l'arrivée d'ITER**, qui influencent ce territoire.

Les **objectifs** fixés tendent à préparer le territoire à mieux y répondre :

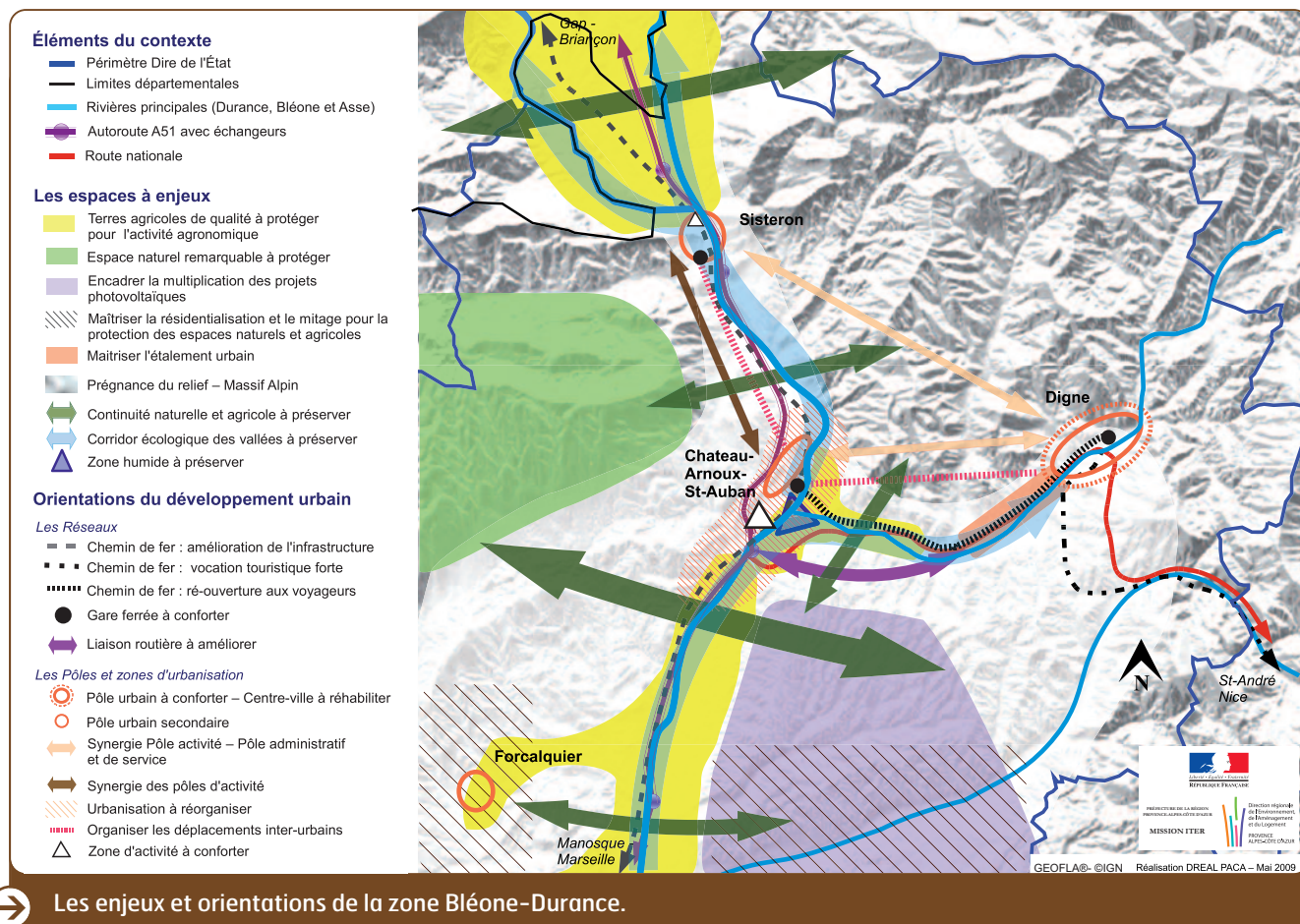
- 1 - Préserver des coupures avec la partie plus dense de l'aire métropolitaine et internes au territoire**
- 2 - Organiser le développement pour maîtriser la consommation de l'espace et faciliter l'accès aux emplois et aux services**
- 3 - Diversifier l'offre de logements**
- 4 - Répondre aux besoins immédiats d'ITER**



L'agriculture à Oraison

➔ Bléone-Durance

Des pôles industriels et de services à relier et à développer



➔ Les enjeux et orientations de la zone Bléone-Durance.

Les **enjeux majeurs** pour ce territoire sont la **recherche de complémentarités entre pôles urbains**, dans un contexte de reconversion industrielle et la **valorisation d'un cadre de vie de qualité**, garant de son attractivité à long terme.

Les **objectifs** fixés visent à conforter l'identité de chacun des pôles, à créer les liens entre eux, et à veiller à préserver la qualité des espaces :

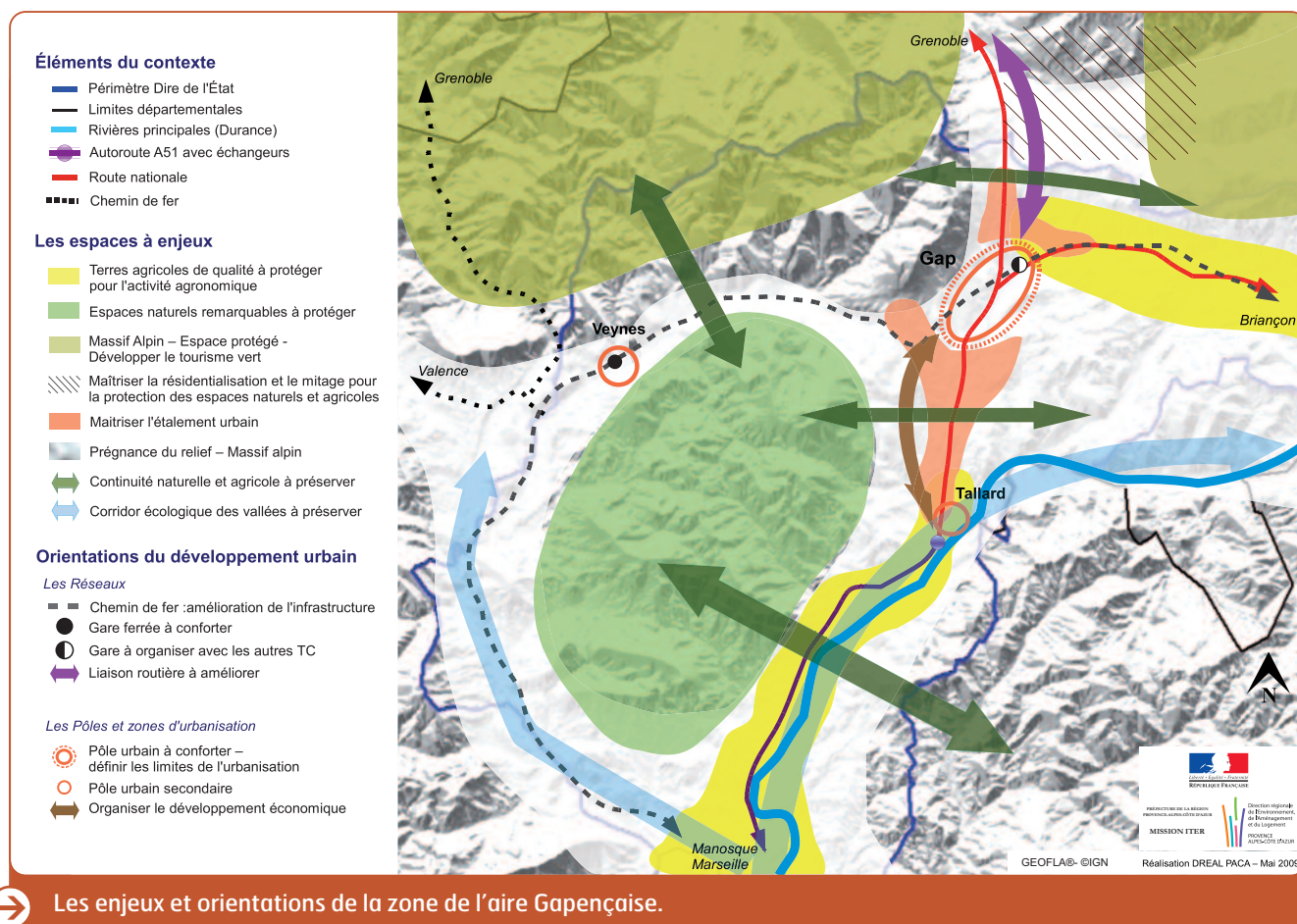
- 1 – Affirmer la centralité de Digne sur le territoire, conforter et favoriser l'évolution et la diversification du pôle industriel de Sisteron / Château-Arnoux**
- 2 – Faciliter les déplacements entre le pôle de services et le pôle industriel**
- 3 – Maîtriser l'évolution des espaces naturels, agricoles et urbains**



Usines à Château-Arnoux

➔ Le pays Gapençais

Un territoire montagnard qui s'organise, pôle urbain fort et dynamique entre Marseille et Grenoble



➔ Les enjeux et orientations de la zone de l'aire Gapençaise.

Afin de garantir le maintien de l'attractivité du pays Gapençais, les **enjeux essentiels** sont **le confortement de son organisation territoriale**, et **la valorisation de ses atouts naturels** en prenant mieux en compte le **cadre de vie** et la recherche d'une **diversification des activités touristiques**.

Les **objectifs** fixés visent donc à :

- 1 – Conforter, organiser et confirmer pour le long terme le pôle de Gap**
- 2 – Organiser le développement économique de l'aire Gapençaise tout en respectant la qualité du cadre de vie**
- 3 – Respecter l'outil agricole et forestier, valoriser son rôle économique, paysager et environnemental**



La ville de Gap



La présente synthèse propose une présentation très générale du Val de Durance, mettant en relief des enjeux majeurs, pour ensuite définir les orientations essentielles et les préconisations en vue d'une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques sur ce territoire.

Le document intégral - 110 pages - comprend un exposé liminaire qui résume la dimension économique et territoriale du projet ITER (l'implantation de ce projet étant à l'origine de la réflexion sur le territoire du Val de Durance), puis il dresse un constat permettant de faire émerger les objectifs et l'ensemble des préconisations. Un atlas qui recueille les cartes d'analyse et d'enjeux lui est annexé. Il est complété par des fiches et cartes thématiques d'analyses, ainsi que des ressources utilisées qui sont accessibles sur le SIT de la Préfecture.



Pour en savoir plus

Les documents suivants

- "Dire" de l'État - Orientations des politiques publiques (novembre 2009 - 110 pages)
- Synthèse du "dire" de l'État
- Atlas cartographique du "dire" (novembre 2009 - 30 pages)
- Etude INSEE (septembre 2008) et fiches thématiques sur demande à la DREAL (STELAC)

Sont à votre disposition sur le site de la DREAL PACA

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> ; dans la rubrique "aménagement du territoire"

Et si vous voulez en savoir encore plus, visitez le SIT (système d'information territorial) de la préfecture **<http://www.paca.sit.gouv.fr/....> (nom d'utilisateur : "iter", puis mot de passe : "territoires")**

DREAL PACA

16, rue Zattara
13332 Marseille cedex 3
Tél. : 04 91 28 40 40 / Fax : 04 91 50 09 54
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Mission ITER

Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Bd Paul PEYTRAL - 13282 Marseille cedex 20
Tél. : 04 91 15 60 00
www.paca.pref.gouv.fr